

MAIRIE DE COLOMBIER LE VIEUX

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal de Colombier-le-Vieux s'est réuni à la salle du conseil municipal Sous la Présidence de Mme La Maire, Béatrice FOUR.

Convocation adressée par Mme La Maire, Béatrice FOUR, le 17 avril 2026.

PRESENTS : FOUR Béatrice, BOITARD Franck, GERY Myriam, CHAPURLAT Nathalie, BANC Loïc, CLAUDE Marion, BATAILLE Marc-Henry, COUX Adeline, BESSET Cédric, GIRODON Laura, JUNIQUE Albin, VANNIER Roselyne, VAUX Sébastien, VERT Pauline

ABSENTS : COUX Joël pouvoir à Béatrice FOUR

Secrétaire de séance : Vert Pauline

Nombre d'élus présents : 14 – Nombre d'élus votants : 15

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2026 : approuvé à l'unanimité

Délibération 2026/22 :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Colombier-le-Vieux ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et des taux des contributions et réuni sous la présidence de M. BOITARD, premier adjoint.

Vu le CFU fait apparaître les résultats suivants :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 785 654,35 €
	Réalisé :	1 077 818,38 €
	Reste à réaliser :	54 975,00 €
Recettes :	Prévu :	1 785 654,35 €
	Réalisé :	1 170 350,31 €
	Reste à réaliser :	184 773,00 €

Délibération 2026/23 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

L'assemblée délibérante sous la présidence de Monsieur le 1^{er} adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame FOUR Béatrice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		370 650,76	341 006,69			29 644,17
Opérations de l'exercice	463 286,33	618 462,74	736 811,79	1 170 350,31	1 200 098,12	1 788 813,05
Totaux	463 286,33	989 113,50	1 077 818,38	1 170 350,31	1 200 098,12	1 818 457,22
Résultat de clôture		525 827,17		92 531,93		618 359,10

Besoin de financement		
Excédent de financement	92 531,93	Euros
Restes à réaliser	54 975,00	184 773,00
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser	129 798,00	Euros
Besoin total de financement		
Excédent Total de financement	222 329,93	Euros

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

		Euros au compte 1088 investissement
	525 827,17	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2026/24 :

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Au vu de la situation économique, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux, proposent de maintenir les taux votés en 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 33,78 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 73,82 %
 - o Taxe d'habitation (TH) : 9,25 %
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux

15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Bâtiments

Informations :

- Projet terrain communaux « Résidence les près de la Salette » : suite avec Ardèche Habitat, réunion prévue avec Ardèche habitat, DMN, et Architecte pour présentation du projet aux nouveaux élus,
- Eglise : travaux 2026, maçonnerie réalisée et abats sons à venir,
- Divers.

Personnel :

Informations :

- Divers : ras.

Ecole :

Informations :

- Divers.

Voirie

Informations

- Divers.

Communauté d'agglomération

Informations :

- Divers : mise en route des instances.
- Installation dans les syndicats et divers :
 - Syndicat Cance Doux : Franck Boitard délégué,
 - SPL AH Hermitage: Béatrice FOUR membre du C.A,
 - Syndicat des rivières SMBVD: Béatrice FOUR suppléante.

Divers :

Informations :

- Commission scolaire : le lundi 27 avril 18h,
- Commission voirie : le mercredi 29 avril 20h30,
- Plantation des fleurs : le 28 avril 18h,
- Commission vie associative, culture, animation, jeunesse : le 11 mai 20h30,
- Rencontre foyer des jeunes le samedi 16 mai 10h,
- Réunion Vogue le samedi 16 mai 11h,
- Visite des bâtiments par les élus : le lundi 18 mai à 18h30,
- Référent ambroisie : Adeline Couix, Vert Pauline,
- Retour visite Caillé Doux et Réunion Marpa par élus présents.
- Divers.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 21 MAI 2026

Le secrétaire de séance



Pauline Vert

Le Maire



Béatrice Four